

vée par l'électorat de la province de Québec; et Champlain, nous en sommes convaincus, dira, le 7 avril prochain, que le discours du Trône prononcé hier par Son Excellence a son approbation complète et entière.

Avant de passer à un autre sujet, qu'il me soit permis de féliciter l'honorable premier ministre de la part qu'il revient dans le règlement heureux de cette question qui a causé tant d'agitation pendant si longtemps.

Le troisième paragraphe du discours du Trône est plein d'intérêt pour toute la population de la Confédération.

La réforme du tarif sera le thème d'une législation vigoureuse, raisonnée et juste, pouvant amener la solution qu'attend le pays, c'est-à-dire des avantages spéciaux et préférentiels aux classes agricoles et ouvrières, l'abolition des monopoles tout en favorisant nos industries nationales et nos manufactures. Le Canada traverse actuellement une de ces crises financières que malheureusement les partis exploitent; mais les membres de l'autre côté de la Chambre savent mieux que tout autre dans quelle triste position le ministère actuel a pris les rênes du pouvoir, ils connaissent l'héritage qu'ils lui ont légué, les obligations qu'ils lui ont imposé et les graves questions qu'il y a à résoudre. Des mesures seront immédiatement prises, j'en suis certain, par le gouvernement actuel, afin de rétablir l'équilibre dans notre budget, de ramener le plus promptement possible l'aisance et la prospérité dans le pays et de rendre notre système fiscal plus satisfaisant à la masse du peuple. Les légitimes demandes de nos populations agricole, ouvrière et industrielles seront exaucées.

Continuant sa politique d'économie et de retranchement, le ministère actuel se propose d'abroger la loi du cens électoral. Tout en sauvant au pays une dépense inutile de \$250,000 pour la revision des listes, le gouvernement fédéral assure aux provinces composant la Confédération le respect de leur autonomie en s'en rapportant à leurs lois électorales respectives, pour l'élection des députés fédéraux. Le pays et les deux côtés de la Chambre verront certainement avec plaisir et avec faveur cette mesure sage et économique demandée et attendue depuis si longtemps.

On ne peut s'attendre, M. l'Orateur, à ce que j'entre dans les détails des différentes mesures mentionnées dans le discours du Trône, aussi je me contenterai de constater l'importance qu'il y a pour le pays de favoriser le parachèvement des travaux des canaux du Saint-Laurent, le prolongement du chemin de fer Intercolonial de Lévis à Montréal, et l'installation, dans l'intérêt des cultivateurs, d'un système d'appareils frigorifiques sur les chemins de fer, dans les ports de mer et sur les steamers.

La prospérité et l'avancement d'un pays, a dit un écrivain, ne dépendent pas seulement de la sagesse de ses hommes d'Etat, de ses nombreuses institutions, de sa haute éducation, mais ils dépendent encore des moyens de communication dont sont pourvus ses habitants pour échanger leurs produits, leurs denrées et même pour se communiquer leurs opinions et leurs pensées. C'est la raison pour laquelle le gouvernement actuel exprime dans le discours du Trône, son intention de compléter ces grands travaux publics. Sachons être à la hauteur des circonstances et montrons-nous dignes d'un pays si plein de ressources et de promesses.

Une grande responsabilité pèse sur nous, représentants, que le pays a chargé de veiller à son développement et à son bonheur, et cette responsabilité a un caractère d'une importance exceptionnelle dans les circonstances actuelles, mais je ne doute pas qu'avec la sagesse et l'intelligence des avisateurs actuels de Son Excellence comme avec le concours sage, éclairé et patriotique de cette honorable Chambre, les mesures annoncées dans le discours du Trône seront menées à bonne fin. De cette façon, le commerce, l'industrie et l'agriculture prendront un nouvel essor.

Je vous remercie sincèrement, M. l'Orateur, ainsi que les honorables députés de cette Chambre qui m'entourent, de la patience avec laquelle vous avez écouté mes remarques. Je les ai faites dans l'intérêt du pays que nous aimons tous, de ce beau Canada qui, j'en suis convaincu, occupera une place honorable et distinguée aux fêtes jubilaires de juin prochain à Londres.

En terminant, je dirai avec le poète :

Canada Excelsior! Brille au premier rang!
Un peuple altier prend son essor chez toi, libre
et franc.
Il sait, pour ta défense, signaler sa vaillance,
Vive Régina! Vive Victoria!

J'appuie avec plaisir la proposition de l'honorable député de Halifax (M. Russell).

Sir CHARLES TUPPER : M. l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée en écoutant le discours habile et éloquent que l'honorable député d'Halifax (M. Russell) a prononcé en proposant l'adresse, et le discours intéressant, que je regrette d'avoir été incapable de suivre aussi bien, prononcé par l'honorable député des Deux-Montagnes (M. Ethier).

L'honorable député, qui a proposé l'adresse, et qui a toujours prétendu être un libre-échangiste convaincu, avait une tâche assez difficile à remplir, en préparant la Chambre à l'adoption d'un tarif protecteur. Ce fait ne me cause aucun regret, et l'honorable député peut être convaincu que je serai trop heureux de pouvoir l'aider à faire adopter la politique qu'il a définie, comme étant celle que l'intérêt bien entendu du pays attend de la part du gouvernement et de la Chambre.

C'est un devoir encore bien plus agréable pour moi d'offrir au leader de la Chambre, l'honorable premier ministre, mes plus sincères félicitations au sujet de l'honneur fait au Canada et à lui-même par l'invitation du gouvernement impérial de participer au jubilé de la Reine.

Il est inutile pour moi de dire, M. l'Orateur, qu'il n'y a personne dans toute l'étendue du Canada qui, à mon avis, ne conviendra pas qu'il est heureux pour le pays d'avoir pour premier ministre, dans une circonstance aussi importante et aussi solennelle, un homme qui est si bien en état de remplir les devoirs inhérents à sa charge, et qui lui incomberont dans cette occasion.

J'ai lu avec un certain étonnement un télégramme venant de Londres et publié il y a quelques jours dans les journaux canadiens, signalant le fait que le Canada était placé dans une position d'infériorité par le fait de n'avoir qu'un seul représentant dans cette circonstance solennelle, tandis que l'Australasie y sera représentée par cinq premiers ministres, et le correspondant croyait qu'il serait nécessaire de faire des représentations au gouver-